

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Institutions et
vie politique

Sous matière :
Désignation de
représentants

Séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET :
**RECOMPOSITION
DE LA
COMMISSION
D'APPEL
D'OFFRES SUITE
AU DECES D'UN
MEMBRE
TITULAIRE**

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KHAZ Sarah, SOULIER Agnès, THOMAS-DAIDE Hélène, LINO Stéphan, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, SERIS-MAHE DE TAURY Marion,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à Mme POUPEAU Nathalie,

Secrétaire : Mme EL KHAZ Sarah,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 14.09.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 14.09.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 27.09.2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la constitution de la Commission d'Appel d'Offres a été approuvée par le Conseil Municipal par délibération n°2014-145 du 04 avril 2014.

Suite au décès de M. Gérard GRIMAUD, membre titulaire de la CAO, il convient de procéder à son remplacement au sein de cette commission.

Monsieur le Maire rappelle que l'article 22 I 3° du code des Marchés Publics qui définissait les modalités de remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres a été abrogé par l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016.

Il appartient dès lors à chaque collectivité de définir les modalités de fonctionnement de la commission d'appel d'offres et notamment les règles de remplacement d'un membre en cas de vacance.

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 20 septembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres. Ledit règlement intérieur stipule qu'en cas de vacance d'un poste de membre titulaire ou suppléant de la commission d'appel d'offres, il doit être procédé à l'élection d'un nouveau membre.

Le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres précise également que les membres suppléants peuvent se porter candidat à l'élection pour un poste de titulaire.

Cette élection se déroule parmi les membres de l'assemblée délibérante au scrutin uninominal à la majorité des suffrages exprimés.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, il est proposé au Conseil Municipal, en l'absence de dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément l'usage du scrutin secret pour cette désignation, de procéder par vote à main levée.

M. le Maire fait appel à candidatures.

La candidature suivante est présentée pour le poste de titulaire :

- M.VERONIN-MASSET Jean-François,

M. le Maire fait procéder aux opérations de vote. Les résultats sont les suivants :

- Votants : 33
- Exprimés : 33 dont 31 voix pour / 2 abstentions

Le candidat suivant au poste de membre titulaire élu est M. VERONIN-MASSET Jean-François,

L'élection de M. VERONIN-MASSET Jean-François libérant un poste de suppléant, M. le Maire fait appel à candidature pour pourvoir à son remplacement.

La candidature suivante est présentée pour le poste de suppléant :

- M. TAURINES André,

M. le Maire fait procéder aux opérations de vote. Les résultats sont les suivants :

- Votants : 33
- Exprimés : 33 dont 31 voix pour / 2 abstentions

Le candidat suivant au poste de membre suppléant élu est M. TAURINES André,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

PREND ACTE du résultat des votes désignant M. VERONIN-MASSET Jean-François comme nouveau membre titulaire de la commission d'appel d'offres et M. TAURINES André comme nouveau membre suppléant de la commission d'appel d'offres en application du règlement intérieur de la commission d'appel d'offres.

Les membres sont donc les suivants :

Titulaires	M. GARRIGUES Michel	Suppléants	Mme SOULIER Agnès
	M. VERONIN-MASSET Jean-François		Mme CHABERT Sabine
	M. ZAMAI Giovanni		M. CASTILLO Jean-Claude
	Mme RATABOUIL Jacqueline		M. TAURINES André
	M. BUSTOS Jean-Paul		M. LINOUS Stéphane

PREND ACTE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 20 septembre 2016.

Ampliation faite le :

23 SEP. 2016
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :

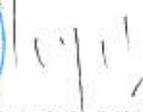
26 SEP. 2016
Par publication le :

27 SEP. 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 26/09/2016
N°011-211100763-20160920-2016-251db-DE